



CAHIER D'ACTEUR

DEUX PROJETS NUCLEAIRES
DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE

02.04.2026
30.07.2026

Le point de vue de la SEPANT

Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

La SEPANT, association loi 1901, depuis 1966. Elle a pour objet de préserver en Touraine les milieux naturels et agir contre toutes les atteintes à l'environnement.

La SEPANT compte environ 150 adhérents directs et fédère une vingtaine d'associations locales. La SEPANT est elle-même fédérée dans France Nature Environnement Centre Val-de-Loire, structure régionale de FNE.

Contact : SEPANT

Adresse : 8 Bis All. des Rossignols,
37170 Chambray-lès-Tours
Téléphone : 09 77 38 61 75
Site Internet : <https://sepant.fr/>

EN BREF.

La SEPANT questionne le choix du site du Véron.

NEWCLEO dit avoir choisi le site parmi plusieurs autres, mais ne veut pas en donner la liste. On peut s'étonner que le choix se soit porté sur ce site qui pose des problèmes de risques, d'atteintes à l'environnement et à des paysages patrimoniaux.

Pour ne pas trop dénaturer le paysage, il est prévu d'enterrer le bâtiment du réacteur... Mais sur ce site, en creusant, on est sûr de se retrouver dans la nappe alluviale. Alors on va rendre le bâtiment étanche Mais alors la cuve sera soumise à la poussée d'Archimède. Pour l'éviter on envisage de rabattre la nappe ... Quel volume faudra-t-il pomper ? Faudra-t-il pomper tout le temps ? Où l'eau sera-t-elle rejetée ? Les zones humides du site RAMSAR des confluences resteront elles humides ?



SUR LE DÉBAT

Nous tenons d'abord à saluer le travail de l'équipe de la CNDP, permettant une expression relativement facile des participants, et une transcription fidèle des interventions. Nous avons apprécié en particulier le rappel à la démocratie adressée aux porteurs de projet après la prestation du 10 juin où leur message se résumait à « *nous ne pouvons rien dire* » ce qui rendait insupportables 90 minutes de remplissage peu respectueuses des participants et des experts invités par la Commission.

Concernant NEWCLEO, nous voulons signaler que la parution d'une longue fiche complémentaire ne répare pas la faute commise le 10 juin, puisque rédigée du seul point de vue de NEWCLEO et s'affranchissant de toute contradiction ou questionnement qui seuls permettent la compréhension par un public découvrant un sujet complexe.

En général, les réponses écrites faites par les porteurs sont d'ailleurs souvent de la même veine : « *à ce stade du projet on ne peut pas en dire plus* », mais « *on fera des études plus tard.* »

SUR LE PROJET

La SEPANT se bornera dans ce cahier à ce qui est le cœur de son activité, la défense de la nature et de l'environnement dans le département. Notre cahier a pour objet de questionner le choix du site du Véron.

En premier lieu, le porteur affirme avoir choisi le site parmi plusieurs autres. A notre demande précise de donner la liste des sites étudiés, leur classement au regard des critères retenus, et les raisons du choix du Véron, il a été répondu par un refus. Nous nous permettons donc de douter qu'il y ait eu un réel choix.

En deuxième lieu, nous nous étonnons que pour une installation en grande partie expérimentale utilisant des matières aussi sensibles et dangereuses que le plutonium, le choix se soit porté sur ce site qui pose des problèmes de risques, d'atteintes à l'environnement et à des paysages patrimoniaux.

Risques : La ZAC du Véron est localisée dans une zone sismique (grande faille connue à quelques hectomètres). Elle est entièrement en zone inondable. Le réacteur serait à faible distance d'activités et de lieux d'habitation, sans périmètre de protection de vie.

Paysages patrimoniaux : le Véron est situé dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Le site est à proximité immédiate du Paysage Culturel Unesco, à portée de la Loire à Vélo.

Environnement : le Véron est une région à la géologie complexe, où la nappe du cénomanien est parfois captive à faible profondeur, parfois affleurante et rejoignant les nappes alluviales de la Loire et de la Vienne, qui alimentent de nombreuses zones humides qui ont valu

cette année le classement RAMSAR du site « la Loire des confluences »

En troisième lieu, les participants ont découvert petit à petit que le projet comportait l'enterrement du réacteur à une profondeur d'environ 20 mètres, et ont pu constater que les promoteurs du projet semblaient, eux aussi, découvrir que cela pouvait poser problème.

Initialement il s'agissait de ne pas être trop visible dans le paysage, et de ne pas dépasser les bâtiments avoisinants. Malheureusement, sur ce site, en creusant à 20m, on est sûr de se retrouver dans la nappe alluviale : « *Le bâtiment réacteur serait enterré à une profondeur d'environ 20 mètres, tandis que le niveau de la nappe phréatique est estimé à environ un mètre sous terre (niveau du terrain actuel).* » ¹

Qu'à cela ne tienne, on va cuveler. Mais alors la cuve sera soumise à la poussée d'Archimède ... alors on déplacera l'eau ! Comment ? On parle d'abord de drains et finalement on annonce qu'on rabattra la nappe : « *procédé de déplacement de l'eau en périphérie du bâtiment afin de permettre de limiter la contrainte liée à la poussée des eaux sur le bâtiment.* » ¹

En quatrième lieu, rabattre la nappe signifie déplacer l'eau et donc la pomper. Mais il s'agit de pomper dans la nappe alluviale, ici commune à la Loire et la Vienne et en permanence réalimentée par les deux cours d'eau. On peut à juste titre poser des questions telles que « *quel volume faudra-t-il pomper ?* », faudra-t-il pomper tout le temps, et « *où sera rejetée l'eau ?* ». Questions que nous avons posées, mais que les promoteurs ont renvoyées à plus tard, après « *des études géotechniques* » ¹

En cinquième lieu, si les promoteurs du projet ont bien compris que la question de l'eau était particulièrement sensible sur le site du Véron, ils n'en ont retenu que la question du prélèvement pour refroidir le circuit secondaire de la centrale, pour laquelle ils proposent le remplacement par un refroidissement par air. Mais ils semblent avoir fait l'impasse sur les conséquences d'une construction dans une nappe souterraine : Des prélèvements en proximité seraient-ils impactés ? La baisse du niveau de la nappe est-elle compatible avec la préservation des zones humides situées au-dessus de cette nappe et alimentées par elle, en particulier la zone humide située au Nord de la zone d'activités du Véron ? Jusqu'où le rabattement se fera-t-il sentir, et quelles zones humides seront atteintes ?

CONCLUSION

Dans leur réponse à notre question posée sur le classement du site RAMSAR « la Loire des Confluences », les promoteurs affirment qu'une future étude d'impact du projet « *devra également intégrer les mesures adéquates d'évitement, de réduction et, selon les cas, de compensation pour démontrer qu'il ne dégrade pas la zone humide ni ses fonctions écologiques.* »²

Ils font donc leur la séquence bien connue **Éviter Réduire et éventuellement Compenser**. Mais si les promoteurs cherchent vraiment à **éviter** de graves perturbations des milieux humides (et au passage faire quelques économies) le mieux ne serait-il pas d'**éviter** de prévoir un réacteur nucléaire sur un terrain où la nappe alluviale se situe, de leur avis même, à 1 mètre sous le niveau du sol ? Cela ne renvoie-t-il pas à la question de départ : pourquoi avoir choisi ce site ?

Notes :

Les parties entre guillemets sont extraites des réponses faites aux 5 questions posées par Gilles DEGUET sur la plateforme, et encore accessibles,

plus précisément :

*1 réponse à la question « **Quid de l'abaissement de la nappe alluviale ?** »

*2 réponse à la question « **Ramsar** »

